

STALLERGENES SA
Société Anonyme au capital de 13 118 971 Euros
Siège social : 6, rue Alexis de Tocqueville - 92160 ANTONY
393 709 860 RCS NANTERRE

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 MAI 2009**

Réunie le vendredi 29 mai 2009, sous la présidence d'Albert Saporta, Président du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Stallergènes a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 8 645 767 actions, représentant autant de droits de vote, sur les 13 118 971 actions composant le capital.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Après avoir approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008, les actionnaires ont décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2008, un dividende net de 0,45 € par action.

Le calendrier de distribution de ce dividende est le suivant :

- Date de détachement : mercredi 3 juin 2009,
- Date de mise en paiement : lundi 8 juin 2009.

Les actionnaires ont ensuite approuvé les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Puis, ils ont nommé Monsieur Jean-Michel Lévy en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années, sous réserve de l'approbation de la dix-septième résolution visant à réduire, de six à quatre ans, la durée du mandat des administrateurs. Ils ont alors décidé de porter le montant des jetons de présence à quatre-vingt dix mille euros jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société.

Ils ont, enfin, nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Madame Daniel Pissard en remplacement de Monsieur Jean-Louis Schmid.

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Les actionnaires ont renouvelé les délégations de compétence au Conseil d'administration, l'autorisant à procéder à des augmentations de capital, y compris aux salariés et à attribuer des actions gratuites.

Les actionnaires ont décidé de réduire de six à quatre ans la durée du mandat des administrateurs, cette modification étant sans effet sur les mandats en cours.

Ils ont autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues

Contact : investorrelations@stallergenes.fr